

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 MARS 2010</p>

017/2010

SUBVENTION AU COMITE DES FÊTES

M. MEUNIER présente le rapport.

Compte tenu de la passation d'une convention de partenariat entre le Comité des Fêtes et la Commune pour l'animation festive de la cité, et de manière à permettre à cette Association de prendre tous les engagements nécessaires en vue de la Fête des Cocus, le versement d'une subvention dès maintenant est indispensable.

C'est la raison pour laquelle il est proposé d'attribuer au Comité des Fêtes d'Etréchy une subvention d'un montant de 20 000 €.

Vu la convention passée avec le Comité des Fêtes pour l'organisation de l'animation festive de la Ville,

Considérant la nécessité de doter dès maintenant le Comité des Fêtes des moyens suffisants pour répondre à ses engagements,

APRES DELIBERATION, le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**,

ATTRIBUE une subvention au Comité des Fêtes d'Etréchy d'un montant de **20 000 €**.

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 sur le budget du présent exercice.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h15.